

seule idée de la paix. J'ai souligné que tenant compte de la situation périlleuse à laquelle nous devons faire face, les pays membres de l'OTAN étaient désireux de tout faire pour créer une ambiance favorable à la naissance d'une paix s'étendant à notre globe tout entier.

Cela ne vous prouve-t-il pas que la question du désarmement est au tout premier plan de nos préoccupations? C'est donc avec une profonde anxiété que nous constatons la répugnance de l'URSS à continuer à participer aux discussions sur le désarmement, alors que les débats du milieu de 1957 semblaient permettre une certaine espérance. Nous approuvons votre plaidoyer en faveur d'une progression prudente, effectuée pas à pas; mais, justement, la première étape sur cette voie ne consiste-t-elle pas pour tous les intéressés en une reprise des discussions de désarmement, dans le cadre de l'organisme créé dans ce dessein par les Nations Unies?

Aux termes d'une de vos propositions maîtresses, les pays détenant des armes nucléaires devraient s'engager à ne pas en faire usage et à accepter d'arrêter les essais d'armes nucléaires à partir d'une date fixée. Me sera-t-il permis de signaler qu'il y a quelque temps, au sein du Sous-Comité du désarmement, l'URSS avait accepté le principe suivant lequel tout engagement à ne pas employer d'armes nucléaires serait accompagné d'une clause autorisant l'usage de ces armes à des fins de défense. Si nous reprenions l'étude du problème du désarmement, c'est là un aspect qu'il serait sans doute judicieux d'examiner plus à fond. Demain comme hier, nous entendons appuyer les solutions que nous avons proposées au cours de la récente session de l'Assemblée. Vous voudrez bien constater que le communiqué de l'OTAN était rédigé en des termes dont la souplesse encourage une reprise prochaine des débats.

Évitant les problèmes essentiels qui nous inspirent des opinions divergentes, je voudrais essayer, dans cette lettre, de m'en tenir à des questions qui intéressent tout particulièrement le Canada. Évoquant par exemple la politique de l'OTAN, vous parlez de l'établissement de bases militaires américaines en territoire canadien. Le Canada a le droit sacré d'organiser son programme de défense selon les dispositions de la Charte des Nations Unies. Toutes nos mesures défensives (prises par le Canada seul, ou de concert avec ses alliés) découlent de notre ferme conviction que ces mesures sont indispensables. Cependant, nous sommes désireux d'encourager un état de choses où tout programme de défense deviendrait moins nécessaire; nous avons démontré notre bonne volonté l'été dernier, alors que j'ai affirmé l'accord de mon Gouvernement à un système d'inspections terrestres ou aériennes du territoire canadien, en tout ou en partie, à titre de réciprocité, et dans le cadre d'un accord général sur le désarmement. Il me semble qu'une entente de ce genre conviendrait à nos deux pays, qui ont des frontières communes dans la région arctique. En août 1957, le Canada avait approuvé, de compagnie avec d'autres pays, un programme d'inspection dans cette région; nous sommes toujours disposés à élargir cette formule, qui fournirait une certaine protection contre des attaques par surprise.

Peut-être est-ce en songeant à cela que vous dites que toute tentative de rompre le *statu quo* par l'usage de la force, entraînerait des conséquences désastreuses. Mais nous repoussons sans hésiter l'idée que le Canada aspire à imposer par la force des changements d'ordre territorial. Si d'ailleurs il vous était possible de définir ce que vous entendez dans ce cas par *statu quo*, la question semblerait sans doute plus claire. Le Gouvernement du Canada s'inquiète de l'emprise de l'URSS sur les pays de l'Est européen et sur la zone soviétique de l'Allemagne. Vous mentionnez la co-existence de nos deux mondes; mais si par co-existence l'on entend le partage pacifique du globe en zones capitalistes et en zones communistes, on doit adopter le principe de non-intervention dans les affaires domestiques des divers pays, sans exclure les nations de l'Europe orientale. Comment pouvons-nous oublier les événements qui se sont déroulés en Hongrie, en 1956?

Dans votre lettre, vous demandez que le *statu quo* s'étende aux pays du Moyen-Orient. Je tiens à signaler que le Canada représente dans cette région un élément de paix et de stabilité, grâce à sa contribution à la Force d'urgence des Nations Unies. Nous voulons espérer que le succès remarquable remporté par cette force ne sera pas mis en péril par l'initiative de l'URSS, ou de toute autre nation.

Le Canada fait partie de la Commission et du Sous-Comité du désarmement des Nations Unies; à ce titre, il a examiné vos commentaires sur un projet de résolution polonaise prévoyant la création d'une zone-tampon en Europe centrale, dans laquelle n'existeraient pas d'armes nucléaires. Le communiqué de l'OTAN a signalé que nous sommes tous disposés à étudier les propositions visant à un désarmement total ou partiel, quelle que soit l'origine de ces propositions. Nous nous joindrons donc à nos alliés de l'OTAN pour considérer la portée de ce projet de résolution, dont l'utilité dépend en partie de l'adoption sincère, par tous les intéressés, d'un système suffisant d'inspection et de contrôle.

J'accepterais d'enthousiasme votre formule de réunion à l'échelon supérieur, si j'avais l'assurance qu'elle serait couronnée de succès. C'est qu'en effet l'expérience a prouvé que les réunions de ce genre ne peuvent être fructueuses que si on les prépare soigneusement d'avance, par l'intermédiaire de négociations diplomatiques ou autres. Je suis persuadé que vous pensez comme moi qu'une réunion qui n'aboutirait pas à une entente concrète sur l'un des problèmes majeurs qui nous sollicitent, provoquerait une réaction publique qui, au lieu de relâcher la tension existante, ne ferait que l'aggraver. Pour éviter d'infliger un désappointement cruel à l'opinion publique de nos pays, il me semble que nous devrions préparer avec un soin minu-